

TRAIL DES BROSSES

Mode d'emploi certificat médical

Mode d'emploi certificat médical

La loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 Mars 1999. Ces dispositions obligent l'ensemble des participants français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical, délivré par un médecin, suite à un examen médical.

1/ Vous êtes coureur licencié à la Fédération Française d'Athlétisme Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité à date du Trail des Broses au plus tard au retrait des dossards. Si vous n'avez pas encore reçu cette licence, vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (par exemple celui qui vous a permis de demander votre licence).

2/ Vous êtes coureur licencié FFCO, FSGT ou UFOLEP ou titulaires d'une licence affinitaire faisant apparaître de façon précise la mention « Course à pied » ou « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...). Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité à date du Trail des Broses au plus tard au retrait des dossards.

3/ Vous êtes coureur licencié FF Triathlon compétition vous devez impérativement joindre un certificat médical

4/ Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié Vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition au retrait des dossards. Si vous souhaitez établir un certificat à l'avance, nous vous proposons le modèle téléchargeable ci-dessous.

Attention : Le certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course. Les photocopies sont acceptées. La mention « course à pied en compétition » est la seule valable. Le terme compétition est indispensable.

TRAIL**DES**BROSSES

Certificat médical

Certificat médical

Je, soussigné Dr _____, Docteur en médecine, certifie que l'examen de M/Mme _____ né(e) le : _____, ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Certificat établi à : _____

Le : _____

Signature du Médecin :

Tampon du Médecin :

Cadre réservé à l'organisation :

NUMERO DE DOSSARD